

Tunis, le 12 septembre 2013

A la Haute Attention de Monsieur Mustapha Ben Jaafar,

Président de l'A.N.C. (Assemblée Nationale Constituante)

Création de l'Instance Nationale de Prévention de la Torture –Projet de loi n° 81/2012

Monsieur le Président,

La Tunisie post-révolution a décidé de tourner la page de la dictature et son corollaire la torture, par la ratification, dès les premières semaines après la Révolution, du Protocole Facultatif à la Convention des Nations Unies Contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Tous les acteurs sont prêts à aller de l'avant pour combattre ce fléau et, l'adoption du projet de loi relatif à l'Instance nationale de prévention de la torture y serait un atout préventif primordial.

Le projet de loi relatif à l'Instance Nationale de la Prévention de la Torture a été transmis à votre Assemblée le 20 novembre 2012, par le Gouvernement, et cela suite à de fructueux échanges et consultations qui avaient impliqués responsables gouvernementaux et acteurs de la société civile.

A notre connaissance, la *"Commission des droits et des libertés et des relations étrangères"* vous a transmis il y a trois mois un rapport final et approbatif relatif à ce projet de loi.

Sachant que ce projet de loi fait état d'un consensus général au sein des différents groupes à l'Assemblée, de la classe politique et des intervenants de la société civile, nous espérons que ce projet de loi soit soumis très prochainement en plénière afin qu'il soit adopté.

Ainsi, nous espérons une bonne reprise des travaux au sein de l'ANC et un agenda qui tiendrait compte des priorités nationales, notamment la Constitution, le Code électoral et l'Instance supérieure indépendante pour les élections, et des engagements internationaux de la Tunisie, parmi lesquels l'obligation d'adopter une instance nationale de prévention de la torture.

Monsieur le Président de l'A.N.C.,

Nous avons l'honneur de vous remercier vivement des efforts que vous déployez pour assurer une bonne reprise des travaux au sein de l'A.N.C. et permettez nous, Monsieur le Président, à cette occasion de vous transmettre l'expression de notre parfaite considération.

